



www.gymdethise.com

# AINÉES

Nées avant 2001

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre fille à la « Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F.) pour cette nouvelle année scolaire.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi nous vous laissons jusqu'au **10 Octobre 2014** pour régulariser son inscription. Nous vous signalons que passé ce délai, le Club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

Nous vous demandons de lire très attentivement (ou de vous remémorer) ces deux courriers afin de connaître le fonctionnement du club.

## HORAIRES

Les entraînements ont lieu le **Mardi de 17h45 à 20h15 et le vendredi de 18h30 à 20h00.**

Comme le règlement du gymnase le stipule, la porte d'entrée est ouverte 10 minutes avant et après le cours. Les gymnastes doivent être amenés et repris pendant ce créneau ; ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections.

## DOSSIER ADMINISTRATIF

### . **Fiche administrative**

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux.

Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse email. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

### . **Certificat médical**

Un certificat médical doit être fourni et est obligatoire **dès le premier entraînement.**

### . **Photo d'identité**

Deux photos d'identité au format 2,5 par 3 cm (fiche administrative et licence).

### . **Cotisation**

120 €	pour une inscription
193 €	pour deux inscriptions
250 €	pour trois inscriptions
295 €	pour quatre inscriptions

La "Gym de Thise" est affiliée à l'ANCV vous pouvez donc utiliser vos chèques-vacances pour régler la cotisation du club. Mais nous ne prenons pas les coupons ANCV.

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée. (3 chèques maximum à donner avant le 10 octobre 2014, le dernier chèque sera encaissé au plus tard le 14 décembre 2014)

Si vous le désirez nous pouvons-vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

## TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

### . **Justaucorps**

Le justaucorps aux couleurs du club est **obligatoire.**

Prix neuf : **65 €** (prix d'achat par le club au fournisseur 75 euros)

### . **Survêtement du club**

Le survêtement du club est **obligatoire.**

Prix neuf : **65 €** (prix d'achat par le club au fournisseur 75 euros)

Si vous le souhaitez, le club reprend au prix de 25 € les tenues d'occasion qui sont en bon état. Vous pourrez acheter les tenus lors des permanences au gymnase (les dates vous seront communiquées ultérieurement) ou en vous adressant directement à Pascale ARBEZ - 80 Rue de Besançon à Thise – ☎ 03.81.61.33.08 à partir de 18 h

### **CONCOURS ET TRANSPORTS** (Nombre de gymnastes limité à certains concours)

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année.

C'est pourquoi la participation aux concours de fin d'année est **instamment** demandée à **toutes** les gymnastes. Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

#### ● **Concours à Besançon**

Les trajets sont assurés par les parents. En aucun cas un enfant ne peut être transporté dans le véhicule d'un moniteur.

#### ● **Concours à l'extérieur de Besançon**

En fonction du nombre de gymnastes les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

### **ASSIDUITE**

Une feuille de présence étant établie par section, à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaires l'année suivante.

Il est à noter qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné.

Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

### **ASSURANCE**

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

Est donc **assuré** par le club :

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.

**N'est pas assuré** par le club :

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. (*c'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu*).

- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase (*c'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre*).

*Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaine option de contrat « responsabilité civile »*

Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et vous remercions de la confiance que vous témoignez à la "Gym de Thise".

---

## **AINEES**

### **Horaires d'entraînement :**

Mardi de 17h45 à 20h00

Vendredi de 18h30 à 20h00

### **Responsable section aînées :**

**Virginie HUYGHE**

☎ 06.20.03.31.77

portable du club  
gymnase

☎ 06.10.55.53.34

☎ 03.81.61.07.82